



Syndic représentant de l'ASL. qui décide?

Par **mod77**, le **25/02/2014** à **10:29**

Bonjour,

Je me perds dans les divers mensonges que notre syndic nous sert aussi:

1_ J'aimerais savoir pourquoi c'est notre syndic qui nous représente à l'AG de cette ASL? car a une AG le gérant du syndic nous a dit qu'il nous représentait et ses prestation son a 1300 euro pour la partie récupérable et 650 euro pour la partie non récupérable.

2_ Depuis qu'on a acheté (les 8 copropriétaires) on traine ces factures ASL R et ASL NR, on a beau demander des explications elles ne sont pas claires. mais la facture augmente. Le gérant dit que c'est obligatoire et qu'il y rencontre un représentant de la mairie, d'EdF, et de la voirie je crois. Nous on aimerait bien y aller mais il ne veut pas!
Que faire?

3_ Le syndic annonce son prix "prestation réalisée" mais cela ne semble pas coïncider avec les coûts des prestations particulières puisqu'il y a 2 tarifs: 155euro pour directeur et 83 pour assistante.

Quelqu'un peut-il éclaircir ma lanterne svp?

Merci